



PROCÉDURE EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident lors d'une de nos courses des Mercredis de Terrebonne, voici la procédure à suivre pour envoyer votre réclamation à la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC).

1. Lors d'un accident, l'assuré doit écrire à Lydie Cléophat au lcleophat@fqsc.net pour demander le formulaire de **déclaration d'un accident**.
2. L'assuré a un **délai maximum de 30 jours** pour retourner à la fédération sa déclaration de blessure via le formulaire de réclamation.
3. L'assuré devra avoir consulté un médecin et être référé par ce dernier avant de suivre tout traitement de physiothérapie ou de chiropractie.
4. Le formulaire de réclamation doit être complété par l'assuré, ses parents ou tuteur.
5. À la fin des traitements et/ou sur réception des factures (ex. ambulance, thérapie, etc.), le document du médecin devra être annexé à une copie du formulaire de réclamation (cas de physiothérapie, chiropractie, etc.) et envoyé par courriel à Lydie Cléophat au lcleophat@fqsc.net pour approbation.
6. Conseil : **Garder une copie du dossier** complet en votre possession.

Pour plus d'information sur les réclamations d'assurance :
<https://fqsc.net/assurances>